

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
RODEMACK

Dossier n° DP 57 588 21N0035

Date de dépôt : 30 décembre 2021

Demandeur : Monsieur BECKER Olivier

Pour : rénover la toiture et installer des fenêtres de toit

Adresse du terrain : 33 route de Fixem
57570 RODEMACK

ARRÊTÉ

Accordant une prorogation à une déclaration préalable délivré au nom de la commune de RODEMACK

Le Maire de RODEMACK,

Vu le décret n°2016-6 du 5 janvier 2016 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/03/2005, révisé le 08/11/2012 et modifié les 29/07/2010, 08/11/2012, 28/10/2013, 14/12/2015, le 18/02/2021 et révisé le 20/03/2023 ;

Vu la décision accordant une déclaration préalable enregistré(e) sous le numéro DP 57 588 21N0035, en date du 26/01/2022 notifié le 28/01/2022 ;

Vu la demande de prorogation en date du 05/11/2024, en mairie le 05/11/2024, présentée par Monsieur BECKER Olivier, bénéficiaire de l'autorisation ;

Considérant que les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à son égard ;

ARRÊTE

Article 1 :

La décision accordant la déclaration préalable est prorogée pour une durée d'un an.

Cette prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale, soit à partir du 28/01/2025, (en application du décret n°2016-6 du 5 janvier 2016).

Le 02/12/2024
Le Maire

Olivier KORMANN

Franck CZACHOR
Adjoint au Maire

L'avis de dépôt de la présente demande de permis, prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme, a été affiché en mairie le : 05/11/2024